



Note : Demande de capture de l'ours Goiat, précisions sur les modalités de capture en complément du CERFA 13616.01

(DR Occitanie/DRAS/DGPT : 18 mai 2021)

Cette demande de capture s'inscrit dans le cadre du protocole ours à problème déclenché le 28 avril 2021 par le Préfet des Hautes-Pyrénées, suite à une série de dégâts caractérisant un comportement anormal de prédation. L'ours Goiat a été identifié formellement par des analyses génétiques effectuées sur échantillons récoltés sur les lieux de ces dommages.

Le déclenchement du protocole ours à problème et la demande de capture s'appuient sur les expertises produites par l'OFB :

- L'expertise déclenchement du protocole « ours à problème » dans les Hautes-Pyrénées, vallée du Louron, en date du 27 avril 2021 (Annexe 1)
- Le rapport relatif à la mise en œuvre du protocole « ours à problème » dans les Hautes-Pyrénées en avril-mai 2021, en date du 12 mai 2021 (Annexe 2)

L'objectif de cette capture, correspondant à l'étape 3 du protocole, est d'équiper l'ours d'un dispositif de géolocalisation GPS avec transmission automatisée des données.

Qualification des personnes amenées à intervenir

Seuls des agents de l'OFB seront amenés à intervenir sur cette opération. Il pourra s'agir d'agents des services départementaux des 6 départements pyrénéens, d'agents de Brigade Mobile d'Intervention, de la Direction Régionale, de la Direction de la Recherche et de l'Appui Scientifique ou de la Direction des Grands Prédateurs terrestres.

Les équipes de capture seront composés d'agents ayant reçu une formation à la sécurisation des interventions sur ours et pour certains d'entre eux à la capture chimique (téléanesthésie).

Toute manipulation d'un ours endormi se fera sous la supervision d'un vétérinaire. Une astreinte sera organisée avec un ou plusieurs vétérinaires en fonction des zones de capture.

Modalités de capture

Trois méthodes de capture seront utilisées en fonction de la situation.

- Capture avec cage de type Culvert,

Il s'agit d'une cage en aluminium, de forme cylindrique, disposant d'une porte guillotine avec système d'amortissement de chute. Ces cages sont couramment utilisées dans différents pays (voir par exemple

en Italie Groff C., Bragalanti N., Rizzoli R., Zanghellini P. (editors), 2011, Bear Report, Forestry and Wildlife Department of Autonomous Province of Trento »). Elles présentent les avantages suivants : minoration des risques pour l'animal et pour les opérateurs, facilité de mise en œuvre, délais d'intervention rallongés. Ce type de cage nécessite néanmoins un accès véhiculé au site de piégeage. Cette méthode de capture sera utilisée de manière privilégiée.

- Piégeage par lacet à patte de type Aldrich,

Cette technique est également couramment utilisée pour la capture d'ours. Il s'agit d'un lacet à pattes, fixé par un câble équipé de ressorts amortisseurs. Chaque piège est équipé d'un système d'alarme radio qui permet de surveiller à distance les pièges et d'alerter en cas de déclenchement. Ce type de piège nécessite une intervention très rapide après la capture d'un ours, et donc la mise en place d'une équipe de capture disponible 24h/24 à proximité immédiate du site de piégeage.

- Capture par téléanesthésie sur animal libre

La téléanesthésie est prévue à partir d'un site préalablement aménagé donnant une fenêtre de tir sur un plot d'appâtage déjà utilisé par l'ours ou sur une zone de passage régulièrement utilisé par l'animal. L'animal doit être tiré d'une distance n'excédant pas 35 m. Le fléchage se fait alors directement sur l'animal libre. Il faut s'assurer dans ce cas de l'absence de zones dangereuses (falaise, point d'eau) où l'animal pourrait aller s'endormir après le fléchage. Ce type de capture pourra être envisagé lorsque l'animal est repéré sur un site précis très attractif qu'il utilise régulièrement (carcasses, ruchers, etc....). Cette méthode est particulièrement adaptée aux animaux déjà munis d'un dispositif de localisation ou pour un animal familier (tolérant à la présence humaine), ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle de l'individu visé. Elle ne sera donc utilisée qu'en cas de changement de comportement de l'ours Goiat.

Quelle que soit la méthode utilisée, le dépôt d'appâts (fruits, ruches, carcasses...) permettra d'accroître les chances de retour de l'ours sur les sites sélectionnés pour la capture, ou de l'attirer sur les pièges.

Manipulations et équipement de l'animal

Les dispositifs de capture seront équipés de systèmes signalant leur déclenchement en temps réel. A chaque déclenchement du piège une équipe se rendra sur les lieux dans les plus brefs délais (dépendant du mode de capture).

Cette équipe intégrera a minima un vétérinaire et un responsable de la sécurité de l'opération, ainsi qu'un nombre suffisant d'agents pour manipuler l'ours (minimum 6 personnels).

Une fois capturé, l'ours fera l'objet d'une sédation chimique sous la supervision d'un vétérinaire. Un examen sanitaire externe de l'animal et un prélèvement de sang seront réalisés, et l'animal sera équipé :

- d'un collier émetteur GPS-Iridium de positionnement par satellite couplé à un émetteur VHF de secours ainsi qu'à un capteur d'activités, afin de pouvoir localiser à distance (le suivi GPS ne nécessite pas d'aller sur le terrain) les ours et suivre leurs activités. Ce collier sera adapté à la taille de l'individu et sera équipé d'un système d'ouverture automatique (drop-off) qui permet de récupérer le collier sur le terrain grâce à l'émetteur VHF.
- de 2 émetteurs VHF auriculaires (un sur chaque oreille), permettant de localiser par triangulation à relativement courte distance (plusieurs kilomètres en fonction du relief) sur le terrain les ours en cas de défaillance du collier GPS. L'animal ayant déjà été équipé à deux reprises

de ce type d'émetteurs par les autorités catalanes, il est possible que l'état des oreilles de l'ours Goiat ne permette pas la pose de ces dispositifs.

Périmètre d'intervention

L'ours Goiat est un mâle adulte qui a été équipé pendant 4 années complètes d'un collier GPS. Durant ces années, il s'est montré particulièrement mobile et s'est déplacé côté français sur les départements des Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne et Ariège. Afin de pouvoir maximiser les chances de capture, la demande couvre donc l'ensemble de l'aire de répartition pyrénéenne de l'Ours, soit les 6 départements de la chaîne.

Période d'intervention

On peut considérer qu'il y a 3 périodes pendant lesquelles les chances de succès de la capture sont très différentes.

Période favorable : de la sortie d'hibernation (mi-février, mi-mars) jusque début juin

Période la moins favorable : de début juin à mi-septembre

Période intermédiaire : de mi-septembre jusqu'à l'entrée en hibernation (début décembre).

Par conséquent l'autorisation de capture doit être délivrée pour l'ensemble de l'année 2021, ce qui permettra de couvrir la période qui précède l'entrée en hibernation. Si la capture ne pouvait être réalisée en 2021, l'extension de cette autorisation à l'année 2022 pourra permettre de tenter une capture à la période la plus favorable de sortie d'hibernation.